



www.journal dumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°551 du 13 au 19 novembre 2025

CYBERCRIMINALITÉ
LE MALI S'ENGAGE

ENTREPRENEURIAT FÉMININ
COLLABORER POUR RÉUSSIR



LÉGITIMITÉS TRADITIONNELLES

UN RÔLE ENCORE INACHEVÉ

Malgré leur reconnaissance officielle depuis 2022, les légitimités traditionnelles peinent à retrouver une place centrale dans la réconciliation nationale. Leur autorité symbolique reste fragilisée par l'absence de cadre juridique et de moyens concrets pour agir sur le terrain.

GRATUIT

Ne peut être vendu

LE DECODEUR HD
1000 FCFA TTC*
PARABOLE + INSTALLATION OFFERTES

REABONNEZ-VOUS
15 JOURS OFFERTS**
À TOUTES LES CHAÎNES
+ DSTV ENGLISH PLUS

36 555

COUT D'UN APPEL LOCAL SELON VOTRE OPERATEUR

* OFFRE VALABLE DU 03 AU 30 NOVEMBRE 2025 DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES. POUR TOUT NOUVEL ABONNEMENT À PARTIR DE DEUX (02) MOIS À LA FORMULE ACCESS. INSTALLATION OFFERTE. VOIR TARIFS ET CONDITIONS AUPRES DE VOTRE DISTRIBUTEUR AGRÉÉ.
** OFFRE VALABLE DU 03 AU 30 NOV 2025 POUR TOUT REABONNEMENT À LA FORMULE ET OPTION EN COURS. VOIR TARIFS ET CONDITIONS AUPRES DE VOTRE DISTRIBUTEUR AGRÉÉ.

ÉDITO

Bamako croule sous les déchets

La crise du carburant qui frappe le Mali depuis plusieurs semaines dépasse désormais les stations-service. Elle s'étend jusque dans les services de voirie de Bamako, incapables d'assurer régulièrement la collecte des ordures. Dans plusieurs quartiers de la capitale, les camions de ramassage roulent au ralenti ou sont à l'arrêt faute de carburant, laissant les tas d'immondices s'accumuler sur les trottoirs et les carrefours. À Djicoroni Para, vers la Place de Guinée, les déchets ménagers débordent des points de dépôt improvisés et s'amoncellent à proximité des habitations. Le même spectacle se répète au Grand marché de Bamako, à Médina Coura, à Missira, à Lafiabougou et autour du marché de Banconi, où les odeurs se mêlent à la chaleur et aux eaux stagnantes. Des sources accusent des interruptions répétées dans l'approvisionnement en gasoil des services de la voirie et des opérateurs privés, rendant impossible le fonctionnement régulier des bennes et des compacteurs. Le carburant, lorsqu'il est disponible, coûte plus cher et contraint les équipes à réduire leurs tournées. Les GIE sous contrat avec les mairies communales peinent eux aussi à maintenir leurs prestations. Cette paralysie accentue les risques sanitaires dans une ville déjà confrontée à des problèmes de drainage et d'assainissement. Les populations, elles, s'adaptent comme elles le peuvent. Des habitants regroupent leurs déchets dans des coins de rue ou les brûlent à ciel ouvert, dégageant des fumées épaisses qui aggravent la pollution. La capitale, habituellement animée, donne par endroits l'image d'une ville en pause, envahie par ses propres détritiques. Tant que la crise du carburant ne sera pas résolue, la saleté continuera de s'imposer comme un symptôme visible d'un mal plus profond, celle de la dépendance structurelle du pays à un système d'approvisionnement vulnérable et centralisé.

MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

9 milliards

C'est le montant en francs CFA des droits et indemnités qui seront accordés aux partants volontaires à la retraite suite au Programme d'ajustement structurel, à l'issue d'un protocole signé entre l'UNTM et le gouvernement le 4 novembre 2025.

ILS ONT DIT...

• « Le peuple malien éprouve une grande fierté en recevant des délégations de très haut niveau pour échanger sur les problématiques communes et œuvrer ensemble pour la paix dans un esprit de solidarité, de partenariat gagnant-gagnant, libéré de toute idée de domination ou de rapport de force ». **Sadio Camara, ministre de la Défense et des anciens combattants**, le 11 novembre 2025.

• « On ne peut attendre d'un voisin en situation de guerre les mêmes traitements qu'il nous réservait en temps de paix. Les Maliens étant nos frères, on doit les aider au maximum. On doit supporter leurs agissements, qui sont imposés par leur situation ». **Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, Président de la Mauritanie**, le 10 novembre 2025.

UN JOUR, UNE DATE

Le 13 novembre 2015 : plusieurs attentats terroristes ont ciblé divers endroits en France, dont le Stade de France, et ont fait 132 morts et 400 blessés. Des attentats revendiqués par l'organisation terroriste Etat islamique.



L'écrivain franco-algérien Boualem Sansal a été gracié le 12 novembre 2025 par le Président algérien. L'écrivain, âgé de 80 ans, avait été condamné en Algérie en mars 2025 pour atteinte à l'intégrité nationale et sera transféré en Allemagne pour des soins.



Sylvia et Noureddine Bongo, l'épouse et le fils de l'ancien Président gabonais Ali Bongo, ont été condamnés à 20 ans de prison par contumace le 11 novembre par la Cour criminelle spécialisée de Libreville pour détournement de fonds publics.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Le Premier ministre Abdoulaye Maïga à l'ouverture du premier Salon de l'industrie de la défense turque à Bamako (BAMEX), le 11 novembre 2025.

LÉGITIMITÉS TRADITIONNELLES : UNE ŒUVRE INACHEVÉE POUR LA PAIX

Cette année, la Journée nationale des légitimités traditionnelles, célébrée chaque 11 novembre depuis son instauration par décret en 2022, est passée presque inaperçue, malgré sa promesse de renforcer le rôle des autorités traditionnelles dans la réconciliation nationale. Si cette reconnaissance symbolique est un pas en avant, elle demeure insuffisante face à la réalité du terrain, où leur autorité reste souvent marginalisée.

MASSIRÉ DIOP

Les légitimités traditionnelles maliennes, bien que célébrées et reconnues par l'État, n'ont toujours pas un cadre juridique et fonctionnel solide dans la gestion de la paix et de la réconciliation. Leur contribution est déterminante mais leur capacité à agir efficacement demeure encore limitée. Cette réalité a été soulevée par plusieurs acteurs de terrain, qui estiment que malgré le décret de 2022 leur rôle est encore insuffisamment valorisé. Si la Journée nationale des légitimités traditionnelles, instaurée par décret en 2022 et célébrée chaque 11 novembre, marque un tournant symbolique, elle souffre cependant d'une insuffisance d'explications sur son objectif concret. Selon Mohamed Ben Chérif Diabaté, expert en gouvernance traditionnelle, cette initiative aurait gagné en légitimité si elle avait été accompagnée d'une sensibilisation plus approfondie des populations. La diversité culturelle et régionale du Mali nécessite en effet une approche plus inclusive et plus explicite pour garantir son efficacité. De plus, il rappelle que cette reconnaissance ne suffit pas à restaurer l'autorité réelle des légitimités traditionnelles, souvent fragilisées par un manque de ressources et un rôle réduit à celui de simples relais administratifs.

Cadre flou Les textes législatifs tels que l'article 179 de la Constitution de 2023 et la Charte nationale pour la paix de 2025 évoquent leur reconnaissance, mais aucun cadre juridique précis ne leur confère

un pouvoir réel dans la gouvernance ou la résolution des tensions locales. L'Accord d'Alger de 2015, qui les avait intégrées dans le processus de médiation, a perdu de son efficacité en janvier 2024, laissant place à une incertitude croissante quant à leur rôle dans les mécanismes de paix. Les légitimités traditionnelles occupent une place stratégique dans la société malienne, mais leur rôle reste flou faute de cadre juridique solide. Leur autorité, bien que reconnue par l'État, est souvent éclipsée par l'absence de moyens adaptés pour agir. Les chefs traditionnels, qui exercent un pouvoir informel mais essentiel dans les communautés rurales, sont souvent réduits à des rôles administratifs de peu d'envergure. Ils sont pourtant vus par la population comme un « fusible » permettant de prévenir l'explosion de tensions sociales. Comme l'explique Mohamed Ben Chérif Diabaté, ces autorités représentent

La reconnaissance symbolique ne suffit pas à restaurer l'autorité réelle des légitimités traditionnelles, souvent fragilisées par un manque de ressources et un rôle réduit à celui de simples relais administratifs.

un espoir pour la population malienne, qui les consulte fréquemment pour résoudre les conflits avant qu'ils ne dégénèrent. Le président du Conseil Supérieur des Imiticha, El Hassan Ag Elmehdi, souligne que les légitimités traditionnelles, bien que profondément ancrées dans l'histoire du Mali, ont été marginalisées par les politiques de centralisation, ce qui a affaibli leur autorité dans les processus de médiation.



Depuis 2022, les légitimités traditionnelles sont à l'honneur chaque 11 novembre.

Exemples réussis sous d'autres cieux Les exemples d'autres pays africains montrent que les légitimités traditionnelles peuvent être un atout pour la paix et la réconciliation, à condition qu'elles soient intégrées dans un cadre juridique formel. En Afrique du Sud, la Constitution de 1996 a accordé un rôle aux chefs traditionnels, leur permettant de participer aux décisions concernant les terres et les affaires communautaires. De même, au Ghana, les Houses of Chiefs jouent un

moderne. L'évolution rapide de la société malienne et les influences extérieures, notamment numériques, ont créé un fossé entre les générations. Le Chef de quartier de Fadjiguila à Bamako, Abdou Diarra, souligne cependant que de nombreux jeunes reviennent vers leurs racines lorsque l'État reconnaît et soutient l'importance de la tradition. Cette évolution pourrait offrir un terrain fertile pour restaurer le lien intergénérationnel et renforcer la place des autorités traditionnelles.

Abdou Diarra insiste sur le fait que la reconnaissance des légitimités traditionnelles doit être accompagnée de mesures concrètes, comme la mise à disposition de moyens matériels et logistiques pour qu'elles puissent remplir efficacement leur rôle de médiation.

Modernité et tradition El Hassan Ag Elmehdi, Président du Conseil Supérieur des Imiticha, abonde dans ce sens en rap-

REPÈRES

2022 : Décret d'instauration

2024 : Fin de l'Accord d'Alger

2025 : Charte nationale pour la paix sans effet concret

pelant que les légitimités traditionnelles sont plus anciennes que les États modernes et ont toujours joué un rôle important dans la gestion des conflits. Cependant, leur autorité a été affaiblie par des politiques de centralisation, qui ont marginalisé ces leaders, les transformant souvent en simples relais de l'administration centrale. Pour qu'elles jouent leur rôle historique dans la médiation et la réconciliation, Ag Elmehdi appelle à une revalorisation de leur fonction à travers des réformes administratives et politiques. Il souligne également la nécessité de leur donner des moyens d'action et de leur conférer un véritable pouvoir d'intervention. Les chefs traditionnels, comme l'imam Salia Sanogo, Conseiller du Chef de quartier

de Fadjiguila, mettent également l'accent sur l'importance du dialogue dans la résolution des conflits. Selon lui, leur rôle de médiateur est essentiel dans la restauration de la paix, surtout au niveau local. L'imam note que la reconnaissance des légitimités traditionnelles par l'État et la mise en place d'espaces de dialogue intergénérationnels sont des éléments cruciaux pour garantir la stabilité sociale et le respect des coutumes. Dans ce contexte, la création de cadres de concertation nationale, comme le propose Mohamed Ben Chérif Diabaté, apparaît comme une solution potentielle pour renforcer leur efficacité et leur intégration dans les mécanismes de gouvernance. N'tji Diarra, Conseiller communal de la Jeunesse en Commune I, souligne quant à lui l'importance de redonner de la place aux légitimités traditionnelles, en particulier dans un contexte où les structures modernes ont marginalisé ces autorités. Il note que la reconnaissance du Président de la Transition a permis un retour progressif des valeurs traditionnelles dans le débat public,

mais qu'il est nécessaire d'aller plus loin. Pour cela, N'tji Diarra plaide pour l'utilisation des espaces de dialogue modernes, tels que les radios communautaires, les plateformes numériques et les réseaux sociaux, afin de mieux transmettre les valeurs traditionnelles et de renforcer la transmission intergénérationnelle. L'État, selon lui, doit appuyer ces initiatives pour faciliter ce retour aux racines culturelles.

Défis persistants La réconciliation entre les générations et la réhabilitation du rôle des légitimités traditionnelles passent également par la formation continue de ces leaders. Comme le souligne M. Diabaté, la formation en médiation, gestion des conflits et cohésion sociale est indispensable pour que ces autorités puissent exercer pleinement leur rôle de réconciliation. De son côté, M. Ag Elmehdi va plus loin en proposant l'instauration d'un cadre juridique pour coordonner l'action des légitimités traditionnelles, pour leur permettre ainsi de mieux structurer leurs interventions et de participer activement aux processus de gouvernance et de réconciliation nationale. Les légitimités traditionnelles, malgré leur statut symbolique, ont un rôle clé à jouer dans la paix et la réconciliation au Mali. Toutefois, leur pleine reconnaissance passe par une révision du cadre juridique qui les encadre et par un soutien institutionnel renforcé. Si l'État souhaite véritablement capitaliser sur le potentiel des chefs traditionnels pour renforcer la cohésion sociale et restaurer la confiance entre les communautés, il est impératif de leur fournir les moyens nécessaires pour tenir ce rôle central. En l'absence de ces ajustements, leur influence restera limitée à des fonctions administratives et la réconciliation sociale, pourtant indispensable à la paix, sera inachevée. ■

3 QUESTIONS À



MOHAMED BEN CHÉRIF DIABATÉ

Traditionaliste

1 Quel est le rôle des légitimités traditionnelles dans la société malienne aujourd'hui ?

Les légitimités traditionnelles occupent un rôle crucial dans la société malienne. Elles représentent un véritable espoir pour la population, agissant comme des « fusibles » pour prévenir les tensions et maintenir la cohésion sociale. Elles interviennent aussi dans la médiation, permettant de maintenir la paix et d'éviter l'escalade des conflits locaux.

2 Pourquoi la Journée nationale des légitimités traditionnelles est-elle insuffisamment valorisée ?

La Journée du 11 novembre est une belle initiative, mais elle souffre d'un manque de clarté sur son objectif. Il faut informer et sensibiliser davantage la population sur la raison de cette journée pour qu'elle prenne véritablement son sens dans toutes les communautés. Une meilleure communication et un engagement plus profond de l'État dans l'explication des objectifs de cette journée sont indispensables pour renforcer sa portée et son impact à travers tout le pays.

3 Que faudrait-il faire pour renforcer l'efficacité des légitimités traditionnelles ?

Il est essentiel de leur redonner leur autorité par des réformes administratives et de les former davantage aux techniques modernes de médiation et de gestion des conflits, afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle dans la paix et la réconciliation. Il est également déterminant de renforcer la collaboration entre les autorités traditionnelles et les instances officielles pour garantir une efficacité.

LÉGITIMITÉS TRADITIONNELLES : UN RÔLE À PRÉCISER

Elles interviennent encore dans la régulation des tensions du quotidien. Mais leur cadre d'action n'est pas clairement établi.

1

BASE JURIDIQUE

- Décret N°2022-0128 : Journée nationale (11 novembre)
- Constitution 2023, art. 179 : Reconnaissance, statut à préciser
- Charte nationale pour la Paix 2025, art. 99 : Prévention des conflits
- Charte pastorale 2001 : Accès à la terre et aux pâturages
- Accord issu du processus d'Alger 2015 : Rôle de médiation (texte caduc depuis 2024)

2

QUI SONT-ELLES ?

- Chefs de village / quartier
- Chefs de terre
- Chefs de tribu / fraction / campement
- Noblesses et lignages historiques
- Notables, doyens et médiateurs

3

RÔLE TRADITIONNEL

- Réguler les terres et les pâturages
- Prévenir les litiges familiaux et locaux
- Maintenir les équilibres communautaires
- Organiser la réconciliation sociale

4

ZONES D'ENJEU

- Sikasso : Foncier agricole
- Ségou / Niono : Eau et parcelles irriguées
- Pays Dogon (Mopti) : Cohésion intercommunautaire
- Gao / Tombouctou / Kidal : Pastoralisme nomade

5

FRAGILITÉS

- Politisation
- Concurrences religieuses
- Pressions armées
- Distance générationnelle
- Cadre légal incomplet

6

RÔLE STRATÉGIQUE

- Territoire majoritairement rural, avec une présence administrative limitée
- Conflits locaux centrés sur la terre, l'eau et les pâturages
- Premier recours des communautés en cas de tensions ou de litiges



Du nouveau
chez Sahel Infusion
CAFÉ GINGEMBRE
made in Mali



CYBERCRIMINALITÉ : LE MALI ENTRE ENGAGEMENT INTERNATIONAL ET LIBERTÉS PUBLIQUES

En signant le 26 octobre 2025 la Convention des Nations unies contre la cybercriminalité, le Mali a franchi une étape importante vers une coopération internationale renforcée dans la lutte contre les délits numériques. Cependant, cette avancée ravive les débats autour de la Loi nationale de 2019, accusée de restreindre la liberté d'expression en ligne.

MOHAMED KENOUI

L'adhésion du Mali à la Convention des Nations unies contre la cybercriminalité marque une nouvelle étape dans la stratégie nationale de sécurisation de l'espace numérique. Elle constitue un pas vers une coopération mondiale accrue. Adopté en 2024, ce texte international vise à harmoniser les législations et à faciliter la coopération entre États pour identifier, poursuivre et sanctionner les auteurs d'infractions commises sur Internet. Il couvre des domaines variés comme le piratage informatique, la fraude électronique, la diffusion de contenus illégaux, l'exploitation sexuelle en ligne ou encore la cyber-extorsion. En apposant sa signature, le Mali s'engage à renforcer ses capacités judiciaires et policières, à échanger des informations avec d'autres pays et à adapter son cadre juridique. Pour les autorités, cet engagement représente un outil essentiel face à la montée des menaces numériques touchant aussi bien les institutions que les citoyens.

La lutte contre la cybercriminalité ne doit pas devenir un outil de contrôle de la parole publique.

L'adhésion à la Convention ouvre de nouvelles perspectives comme la coopération internationale, la formation d'enquêteurs, les échanges d'expertise et l'amélioration de la sécurité numérique. Mais elle impose aussi une responsabilité : celle de garantir que la lutte contre la cybercriminalité ne devienne pas un prétexte au contrôle de l'espace public ou à la censure.

Une loi nationale controversée Bien avant cette signature, le Mali s'était déjà doté d'un cadre législatif. La Loi n° 2019-056 du 5 décembre 2019,



Le siège du Pole national de lutte contre la cybercriminalité à Bamako.

portant répression de la cybercriminalité, définit les infractions liées à l'usage des technologies de l'information et de la communication. Il s'agit notamment de l'accès frauduleux aux systèmes, de la diffusion de données personnelles, d'escroqueries électroniques, de l'usurpation d'identité, entre autres. Les peines vont de fortes amendes à plusieurs années d'emprisonnement. Si ce texte a permis de combler un vide juridique, il fait depuis sa promulgation l'objet de critiques récurrentes. Des organisations de la société civile estiment que certaines dispositions manquent de clarté et peuvent être interprétées de manière trop large, ouvrant

prévoient la conservation et la transmission des données par les fournisseurs d'accès à Internet sur réquisition des autorités compétentes, dans le cadre des enquêtes judiciaires. « La lutte contre la cybercriminalité ne doit pas devenir un outil de contrôle de la parole publique. Il faut clarifier les textes et garantir que la liberté d'expression reste protégée, y compris en ligne », souligne un acteur de la société civile.

Un équilibre encore à trouver

La condamnation, en octobre 2025, de l'ancien Premier ministre Moussa Mara pour des propos publiés sur les réseaux sociaux a ravivé les critiques contre la loi de 2019. Certaines dispositions de la Loi n° 2019-056, notamment celles relatives à la diffusion de données susceptibles de troubler l'ordre public ou contraires à la morale, ont fait l'objet de débats depuis leur adoption, en raison de leur champ d'application jugé trop large par plusieurs observateurs. Reconnu coupable d'atteinte au crédit de l'État et d'opposition à l'autorité légitime, il a été condamné à deux ans de prison, dont un avec sursis. Cette décision a suscité de vives réactions au sein des organisations de défense des droits humains. Cette affaire a relancé les discussions sur l'interprétation de certaines dispositions juridiques encadrant les communications en ligne et la publication d'infor-

EN BREF

BAMEX 25 : LE MALI ABRITE LE 1ER SALON INTERNATIONAL DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ

La première édition du salon international de la Défense et de la Sécurité (Bamex'25) s'est ouverte le 11 novembre 2025 et se poursuit jusqu'au 14 novembre à Bamako. Les deux premières journées ont été consacrées à la présentation des innovations et solutions technologiques dans les domaines de la défense et de la sécurité. Elles seront suivies des journées de démonstration, qui se dérouleront du 13 au 14 novembre au Centre Boubacar Sada Sy de Koulikoro, permettant ainsi aux participants de voir concrètement les capacités opérationnelles des équipements exposés. Porté par l'entreprise turque The Peak Defense et placé sous le haut patronage du Président de la Transition, avec l'accompagnement du ministre de la Défense et des Anciens Combattants ainsi que du ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le Bamex vise notamment à promouvoir l'industrie de la défense, à favoriser les partenariats stratégiques, à faciliter les échanges commerciaux et institutionnels et à renforcer l'attractivité du Mali. ■ M.K

mations sur les réseaux sociaux. Selon un observateur, « cette affaire illustre parfaitement les dérives possibles d'un texte qui manque de clarté. Le cyberspace ne doit pas devenir un terrain de sanctions politiques ». D'autres estiment que cette affaire révèle un déséquilibre entre la nécessaire régulation du numérique et la préservation des libertés individuelles. Certains défenseurs des droits humains espèrent que la ratification prochaine de la Convention des Nations unies contre la cybercriminalité sera l'occasion pour le Mali de réviser sa législation nationale, afin de la mettre en conformité avec les standards internationaux en matière de protection des droits humains. ■



ABDOULAYE TAMBOURA

« Le JNIM n'a pas les capacités humaines et matérielles pour occuper Bamako »

Face au blocus imposé depuis plusieurs semaines par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (JNIM), la situation sécuritaire au Mali suscite des inquiétudes. Dans cet entretien, l'analyste géopolitique et sécuritaire Abdoulaye Tamboura décrypte les enjeux de cette nouvelle stratégie des groupes armés, évalue les capacités de riposte de l'armée malienne et revient sur les récents appels d'évacuation des chancelleries occidentales à leurs ressortissants.

PROPOS RECUEILLIS PAR MOHAMED KENOUI

Comment analysez-vous la situation sécuritaire actuelle au Mali ?

La situation sécuritaire au Mali est assez préoccupante ces derniers mois. On constate une certaine offensive des groupes armés terroristes sur certaines localités, notamment au centre et au sud du pays. Ces groupes ont changé de tactique en essayant d'instaurer un blocus sur les régions du sud du pays. Le but est d'asphyxier l'économie malienne. Aujourd'hui, plusieurs régions

ressentent ce blocus à travers la pénurie de carburant.

Quelle posture devrait adopter l'armée malienne ?

Je pense que la stratégie à adopter aujourd'hui est d'aller vers l'offensive. Tant qu'elle restera dans l'attente, l'armée malienne enregistrera des victimes et des pertes au niveau territorial. Elle doit adopter une stratégie offensive, non seulement sur le plan terrestre, mais aussi sur le plan des renseignements.

Pensez-vous que le JNIM pourrait, à court ou moyen terme, tenter une offensive directe sur Bamako ?

Le JNIM n'a pas les capacités humaines et matérielles pour occuper une vaste région comme Bamako, même si tout reste possible. Je pense que, vue la configuration topographique même du Mali, le JNIM ne peut pas occuper la capitale et y rester, car il y a des bases militaires un peu partout, et les contre-attaques peuvent lui être fatales.

Les appels de plusieurs chancelleries occidentales demandant à leurs ressortissants de quitter le Mali traduisent-ils, selon vous, une détérioration majeure de la situation ou une mesure de précaution diplomatique ?

Je pense que ce sont des mesures de précaution, mais qui peuvent influencer l'opinion internationale, comme on l'a vu sur certaines chaînes françaises où on laisse entendre que les djihadistes sont déjà aux portes de Bamako. Ces différents États appellent leurs ressortissants à quitter momentanément le Mali parce que la situation est imprévisible. Tout n'est pas contrôlé par les autorités, et cela pousse chaque État à prendre ses responsabilités en adoptant des mesures préventives. Il ne faut pas considérer ces appels comme un bras de fer avec le Mali. C'est le fonctionnement normal des chancelleries, car après, s'il y a un chaos, elles pourraient être accusées de n'avoir pas prévenu leurs ressortissants.



SALON DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ : SYNERGIES POUR L'AUTONOMISATION

Le Salon de l'entrepreneuriat féminin se tient du 19 au 22 novembre 2025. « Collaborer pour réussir : Alliances stratégiques et entrepreneuriat féminin » est le thème de cette 7ème édition, qui veut mettre en avant l'importance de la mise en commun des expertises pour soutenir l'entrepreneuriat féminin, qui, malgré ses enjeux pour l'autonomisation, reste confronté à des obstacles importants.

FATOUMATA MAGUIRAGA

L'entrepreneuriat des femmes constitue un levier essentiel pour leur autonomisation. Mais il est confronté à de nombreux défis empêchant ces entreprises d'atteindre leur objectif. C'est pour favoriser la promotion des femmes entrepreneures que le Salon de l'entrepreneuriat féminin se tient. Espace de mise en réseau et d'opportunités d'affaires, il met l'accent cette année sur l'importance de la collaboration. Parce qu'en effet les « entrepreneures maliennes ne constituent pas un groupe homogène », selon une étude menée en 2020 par l'Agence pour la Promotion des Investissements du Mali (API - Mali) et le Netherlands - African Business Council (NABC) avec l'Institut des Hautes Études en Management (IHEM). Niveau d'instruction, statut matrimonial, catégorie socioprofessionnelle, parcours et expériences professionnelles, sources d'inspiration ou encore facteurs de motivation, « elles représentent un groupe hautement hétérogène ». Majoritairement, elles ont un niveau d'étude inférieur au diplôme secondaire, avec une prédominance de femmes entrepreneures sans niveau ou analphabètes, ajoute le rapport. Parmi



Le salon de l'entrepreneuriat féminin vise à favoriser la promotion des femmes entrepreneures.

elles, 25% ont un niveau supérieur mais sans formation technique en lien avec leur secteur d'activité.

Briser l'isolement L'entrepreneuriat féminin se caractérise par une surreprésentation des micros et très petites entreprises, plus présentes dans le secteur informel. Avec des fonds d'amorçage inférieurs à 1 000 000 de francs CFA et à 500 000 francs dans le secteur informel, les entrepreneures ont des difficultés à se financer pour grandir. Mais « l'entrepreneuriat féminin au Mali est en plein essor, malgré un contexte socio-économique parfois difficile », affirment les organisateurs du salon. Et « il est évident » que ces défis économiques, sociaux et structurels ne peuvent être relevés

de façon isolée. D'où l'intérêt de bâtir des synergies solides pour franchir les obstacles. Le Recensement général des unités économiques (RGUE) révèle que 14% des entreprises sont dirigées par des femmes. Au Mali, seules 22% des unités recensées reconnaissent des obstacles à l'entrepreneuriat féminin. Parmi elles, 36% évoquent les contraintes socio-culturelles, 26% les difficultés d'accès au crédit, 19% estiment que le principal obstacle est lié au lieu de résidence et 16% évoquent le niveau d'instruction. Avec un impact sur la visibilité et l'opportunité de nouer des partenariats, le salon a permis aux femmes entrepreneures d'être « plus affirmées, plus confiantes, mieux préparées » en leur offrant un espace d'expression et d'apprentissage pour leur rayonnement. ■

EN BREF

LA GUINÉE LANCE LE GIGANTESQUE PROJET DE SIMANDOU

La Guinée a officiellement inauguré le 11 novembre 2025 l'exploitation du gisement de fer de Simandou. L'entrée en production de l'un des plus grands projets d'exploitation de fer au monde marque un symbole de renaissance pour le pays. Devant plusieurs chefs d'État africains et le Vice-Président chinois, le Président guinéen Mamadi Doumbouya a officiellement lancé l'exploitation du plus grand projet minier du pays, le 11 novembre 2025, décrété jour férié pour l'occasion. Simandou est bien plus qu'un simple projet minier : c'est le symbole d'une renaissance industrielle pour la Guinée, attendue depuis plusieurs décennies. Découvert dans les années 1990 par le groupe anglo-australien Rio Tinto, Simandou renferme environ 2 milliards de tonnes de minerai de fer, dont la teneur est estimée entre 65 et 80%. La capacité annuelle de production du site est évaluée à 100 millions de tonnes, faisant de Simandou le plus grand projet d'extraction de fer jamais entrepris en Afrique, voire l'un des plus vastes au monde. En 2026, la production devrait atteindre 10 millions de tonnes, avant de passer à 69 millions de tonnes lors de la seconde phase du projet, propulsant ainsi la Guinée au premier rang des producteurs de fer en Afrique. ■

AGENCES DE COMMUNICATION : UN SECTEUR EN PLEINE MUTATION

Avec 66 agences agréées et un chiffre d'affaires estimé à 20 milliards de FCFA, le secteur de la communication au Mali s'inscrit dans la dynamique mondiale de croissance numérique. Voici quelques données sur le secteur, à voir dans l'émission Entreprendre sur TM1 le 18 novembre 2025.



Garantissez la **croissance** de votre entreprise avec la **connexion dédiée**.



20 28 00 00
www.afribone.com

Transport en Afrique de l'Ouest Cotonou accueille les acteurs

Cotonou abritera du 27 au 29 novembre 2025 la première édition de la Rencontre Transport et Logistique de Cotonou (RTLCL). L'événement régional se tiendra sous le signe de la coopération, de l'innovation et du développement durable. Organisée par Classe Export, en partenariat avec le Port autonome de Cotonou et l'Asso-

ciation des consignataires et agents maritimes du Bénin (ACAMA), la RTLCL se veut un cadre de dialogue stratégique pour les acteurs du transport et de la logistique du Bénin et des pays enclavés tels que le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad. Pour les participants, cette rencontre représente une opportunité d'échanges pour discuter des

difficultés rencontrées par les différents intervenants : assureurs, transporteurs, transitaires, opérateurs portuaires et institutions publiques. L'objectif est de poser le diagnostic des principaux défis, de trouver des solutions concrètes et de favoriser une synergie d'actions au profit de la chaîne logistique régionale. Au cœur des discussions figu-

reront les problématiques liées à la modernisation des infrastructures, à la digitalisation des procédures logistiques, à la fluidification des corridors béninois ainsi qu'aux impacts environnementaux du développement du secteur. Cotonou entend désormais s'affirmer comme un acteur incontournable de la logistique et du transport en Afrique de l'Ouest. ■

REPRISE DES COURS : UNE GESTION DÉLICATE POUR GARANTIR L'APAISEMENT

Après deux semaines d'arrêt, les cours ont repris ce 10 novembre dans les écoles à Bamako et dans plusieurs localités du pays. En attendant le réaménagement du calendrier scolaire, la sérénité de l'année dépendra d'une gestion pérenne des questions en suspens.

FATOUmata MAGUIRAGA



Les élèves ont repris le chemin des classes le 10 novembre 2025.

Suspendus le 27 octobre en raison de la crise de carburant, les cours ont été effectivement repris dans plusieurs localités. « Dans l'ensemble, la reprise des cours s'est effectuée sans grandes difficultés à Bamako et dans plusieurs localités », s'est réjoui Ousmane Almoudou Touré, Secrétaire général du Syndicat national des Enseignants fonctionnaires des Collectivités territoriales (SYNEFCT) et membre de la Synergie des syndicats des enseignants. Cependant, dans certaines localités comme Ségou, San et Mopti, à cause de la persistance des problèmes de carburant, certains enseignants n'ont pas pu rejoindre leurs postes. C'est le cas, par exemple, à Barouéli, située à quelques kilomètres de Ségou.

Adaptation des calendriers
L'année académique 2025-2026 avait effectivement démarré dans les écoles publiques le 20 octobre, après un

mot d'ordre d'arrêt de travail décidé par les enseignants. Plusieurs d'entre eux ont vu leurs salaires suspendus après le rapport du nouveau Système intégré de gestion des Ressources humaines (SIGRH). Le mot d'ordre avait été suspendu avant l'arrêt des cours, explique M. Touré. Les ministères en charge du Travail et de la Refondation de l'État s'étant engagés à corriger les erreurs. La gestion est toujours en cours, assure le responsable syndical.

Dans l'ensemble, la reprise des cours s'est effectuée sans grandes difficultés à Bamako et dans plusieurs localités.

« Parce que le problème est complexe, sa gestion au cas par cas diffère d'une personne à l'autre ». Restent la correction des erreurs sur les numéros matricules et le rétablissement des salaires. Le déplacement des équipes de recensement dans les régions, ainsi que

dans le District de Bamako, est effectif, sauf dans quelques localités comme Nara, Nioro du Sahel et Ménaka. L'année scolaire accuse déjà environ un mois et deux semaines de retard. Cela aura un impact sur la progression mensuelle du programme, notamment dans les classes d'examen. Les responsables scolaires attendent donc le réaménagement du calendrier promis par le ministre de l'Éducation lors de la suspension des cours. À Kidal, alors que l'Académie d'Enseignement a invité l'administration scolaire à reprendre les cours avant le 15 novembre, la Fédération nationale de l'Éducation, des sports, des arts, de la recherche et de la culture (FENAREC) justifie l'absence des enseignants.

« Les principales causes qui empêchent les enseignants de rejoindre leurs postes sont d'ordre sécuritaire », explique le Secrétaire général de la FENAREC de Kidal, qui invite les autorités à prendre les dispositions nécessaires pour acheminer les enseignants. ■

EN BREF

LANCEMENT D'UN CHANTIER DE 15 HÔPITAUX

Le Président de la Transition a lancé le 10 novembre 2025 un vaste chantier de construction de 15 hôpitaux. La réalisation de ces infrastructures modernes, destinées à renforcer le système sanitaire, constitue l'une des recommandations des États généraux de la Santé tenus en décembre 2024. Le chantier de construction de ces 15 hôpitaux est un projet visant à moderniser les structures de santé au Mali et à rapprocher les soins des populations. Il consiste en la transformation des Centres de Santé de Référence (CSRéf) des 6 arrondissements de Bamako en hôpitaux de district, ainsi qu'en la construction de 9 hôpitaux régionaux. Financé par le Budget national, le programme prévoit une durée de 12 mois pour les hôpitaux de district et de 24 mois pour les hôpitaux régionaux. Ces infrastructures seront dotées d'équipements modernes et intégreront des unités spécialisées, notamment des services d'hémodialyse pour les hôpitaux de district des 1er et 6ème Arrondissements de Bamako, en raison de leur position stratégique. Cela permettra de désengorger les grands hôpitaux de la capitale et d'offrir des soins de qualité aux patients. La construction de ces infrastructures s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la nouvelle Carte sanitaire du Mali, qui prévoit que les nouvelles régions administratives soient dotées de structures hospitalières conformes aux normes internationales, avec pour ambition de réduire les évacuations sanitaires. La capacité d'accueil des CSRéf transformés en hôpitaux de district passera à plus de 80 lits, tandis que celle des nouveaux hôpitaux régionaux atteindra 105 lits. ■

GUERRE RUSSIE - UKRAINE : RUPTURE DE LA NEUTRALITÉ AFRICAINE SUR LE TERRAIN

Des autorités ukrainiennes ont signalé la présence de ressortissants africains engagés aux côtés des forces russes. Plusieurs gouvernements du continent examinent ces informations afin d'en établir la véracité, les identités et les conditions de recrutement.

MASSIRÉ DIOP



Selon Kiev, des ressortissants Africains combattent aux cotés de la Russie.

Selon une communication faite par le ministère ukrainien des Affaires étrangères à Kyiv, le 7 novembre 2025, environ 1 400 personnes originaires de 36 pays africains se trouveraient dans des unités russes déployées dans le cadre du conflit. Aucun détail nominatif ni répartition par pays n'a été rendu public. Kyiv indique que des informations ont été transmises par voie diplomatique à plusieurs États africains. Cette évolution intervient dans un contexte où les relations extérieures de plusieurs États africains se sont réorganisées au cours des dernières années, certains entretenant des liens renforcés avec Moscou tandis que d'autres maintiennent des échanges plus limités avec Kyiv.

Depuis le déclenchement du conflit, en février 2022, une majorité d'États africains ont adopté des positions de neutralité lors des résolutions soumises aux Nations Unies, privilégiant l'abstention ou des appels au dialogue. En Afrique du Sud, les autorités ont confirmé l'ouverture de vérifications concernant plusieurs ressortissants signalés comme étant présents dans des zones de déploiement militaire en Russie. La ministre sud-africaine des Affaires étrangères a indiqué que les administrations compétentes examinaient les modalités de départ, les parcours et les conditions d'un éventuel engagement. Au Kenya, le ministère des Affaires étrangères a signalé suivre la situation de plusieurs citoyens présents dans des ins-

Syrie La visite d'Ahmed al-Sharaa à Washington relance la normalisation

La visite du Président syrien Ahmed al-Sharaa aux États-Unis, le 10 novembre 2025, marque la première réception officielle d'un dirigeant syrien à Washington depuis 1946. Elle est intervenue après la levée de son nom des listes des sanctions américaines annoncée fin octobre lors d'échanges formels au Conseil de sécurité des Nations Unies. Les États-Unis ont soutenu la mesure, la Chine s'est abstenue et la Russie ne s'y est pas opposée. Le déplacement à Washington a eu lieu quelques jours après une visite officielle à Moscou - pourtant allié du régime déchu - consacrée à la coopération énergétique et sécuritaire. À Washington, les entretiens ont porté sur la stabilisation économique, la re-

construction d'infrastructures civiles et les modalités d'une réintégration progressive de la Syrie dans les enceintes diplomatiques internationales. Ce déplacement marque une étape dans la reprise de contacts réguliers entre Damas et plusieurs capitales. Cette démarche diplomatique s'inscrit dans un contexte où certains responsables, autrefois sanctionnés ou isolés, peuvent être réintégrés dans les échanges internationaux lorsque les évolutions stratégiques l'exigent. La réception d'Ahmed al-Sharaa à Washington entre dans ce cadre, sans annonce publique sur les étapes à venir, puisque les discussions vont se poursuivre dans les formats bilatéraux et multilatéraux existants. ■

M.D

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE MONDIALE : UN PAS EN ARRIÈRE

Le 7 novembre 2025, il a été constaté qu'aucun pays supplémentaire n'avait formellement rejoint l'initiative Global Clean Power Alliance, lancée en novembre 2024 par le Royaume-Uni et le Brésil. Cette alliance visait à tripler les capacités des énergies renouvelables d'ici 2030 et à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le changement climatique. Un an après son lancement, elle reste portée principalement par ses deux fondateurs, alors que les grandes économies émettrices, comme la Chine, les États-Unis ou l'Inde, n'y ont pas adhéré. L'absence d'adhésions nouvelles affaiblit le potentiel collectif de l'alliance à mobiliser les investissements et à agir sur les chaînes d'approvisionnement mondiales d'énergies propres. Dans un contexte où les impacts du climat se font déjà ressentir, cette incapacité à élargir le cercle des partenaires remet en question l'efficacité d'une initiative qui se voulait ambitieuse et globale. Un an après son lancement, l'alliance peine à obtenir un large soutien, soulignant les difficultés à fédérer les grandes puissances autour de la transition énergétique. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

GAO : RETOUR DE L'ÉLECTRICITÉ, PERSISTANCE DE L'INQUIÉTUDE

Après quatre jours d'interruption, la ville de Gao a enregistré le 11 novembre le retour de l'électricité et du service de fourniture d'eau potable. Un soulagement pour les habitants de la Cité des Askia, qui n'efface toutefois pas le sentiment d'inquiétude provoqué par l'interruption prolongée de ces services sociaux vitaux. Les difficultés d'approvisionnement en carburant continuent d'impacter négativement la vie des citoyens à travers le pays. Après la région de Mopti, confrontée depuis plus d'un mois à une pénurie exceptionnelle d'électricité et d'eau, ce fut au tour de la région de Gao d'avoir subi la rupture de ces services de base. En cause : une pénurie de gasoil nécessaire à l'alimentation de la centrale électrique. Après quatre jours d'arrêt, les habitants ont constaté le retour de l'électricité le 11 novembre. Un soulagement, certes, mais qui n'occulte pas la crainte d'une pénurie durable. Les populations avaient été informées des difficultés d'approvisionnement lors d'une rencontre d'échanges avec les autorités locales, le 30 octobre dernier. Mais, malgré ces explications, elles redoutent un prolongement de la crise qui affecte déjà l'ensemble des secteurs d'activité.

LIGUE DES CHAMPIONS FÉMININE CAF 2025 : L'USFAS EN COURSE POUR LE DERNIER CARRÉ

Après deux sorties contrastées, les Dames militaires du Mali abordent leur dernier match de groupe avec la possibilité historique d'atteindre les demi-finales pour leur première participation à la Ligue des Champions féminine de la CAF.

MOHAMED KENOVI



En cas de victoire face au FC Masar, l'USFAS se qualifiera pour les demi-finales.

L'USFAS a parfaitement lancé sa campagne continentale en dominant le FC 15 de Agosto de la Guinée équatoriale (2-1) lors de la première journée, le 8 novembre dernier, au Right to Dream Stadium. Menées à la pause, les Maliennes ont trouvé les ressources nécessaires pour renverser la situation grâce à un penalty transformé

par Maïmouna Traoré à la 69ème minute, suivi par le but de la victoire inscrit par Awa Diarra à la 82ème. Ce succès a immédiatement placé le club malien dans une dynamique positive pour la suite du tournoi. Cependant, la deuxième journée, disputée le 11 novembre, a rappelé les exigences du haut niveau africain. Opposées à l'AS FAR de Rabat, une formation expéri-

mentée et favorite de la compétition, les joueuses de l'USFAS se sont inclinées 2-0. Les Marocaines ont ouvert le score sur penalty juste avant la mi-temps, puis ont scellé le résultat en toute fin de rencontre. Malgré cette défaite, les Maliennes ont montré de la détermination et une réelle solidarité défensive, confirmant qu'elles avaient leur place parmi l'élite continentale.

Une troisième rencontre décisive Avant la troisième et dernière journée, la situation du groupe A reste ouverte. L'AS FAR et le FC Masar d'Égypte occupent la tête avec 4 points chacun, tandis que l'USFAS suit en troisième position, avec 3 points. Le FC 15 de Agosto, dernier avec 0 point, est d'ores et déjà éliminé. Pour espérer une qualification historique, les calculs sont simples : une victoire face au FC Masar, ce samedi 15 novembre, enverrait directement l'USFAS en demi-finales. Avec 6 points, les Maliennes dépasseraient les Égyptiennes et ne pourraient plus être rejointes, quel que soit le résultat de l'autre match. Un match nul, en revanche, les laisserait à 4 points, insuffisant pour décrocher la qualification si l'AS FAR bat le FC 15 de Agosto. Les Dames militaires devront faire preuve d'efficacité offensive et de rigueur défensive face à un adversaire évoluant à domicile et soutenu par son public. L'enjeu est de taille, mais l'USFAS peut surmonter la pression et créer la surprise. ■

CARTONS DE LA SEMAINE

Les Aiglonnets se sont qualifiés le 11 novembre 2025 pour les seizièmes de finale de la Coupe du Monde U17 au Qatar. Les protégés du sélectionneur Adama Djefla Diallo se sont imposés 2-0 face à l'Arabie Saoudite lors de la 3e et dernière journée de la phase de groupes et finissent 2e de la poule L, derrière l'Autriche.

L'ancien milieu de terrain du FC Barcelone et champion du monde 2010, **Andrés Iniesta**, est visé par une enquête du parquet péruvien pour « escroquerie aggravée », selon des révélations du média El Español le 10 novembre 2025. Le parquet soupçonne l'Espagnol d'être impliqué dans un réseau de fraude financière ayant causé plus de 600 000 dollars de pertes à plusieurs hommes d'affaires locaux.



BAL 2026 Le CRBT participe à l'Élite 16

Opposé à Kriol Star du Cap-Vert le 11 novembre, le CRBT (Centre de référence de basket-ball de Tombouctou) a réussi son entrée en lice dans la division Ouest de l'Élite 16 de la Basketball Africa League 2026. Les Tombouctiens, Champions du Mali en titre, se sont imposés sur le fil par un score de 94 - 92. Pour ses 2ème et 3ème sorties en phase de groupes, le CRBT était respectivement face à la Jeunesse Club d'Abidjan (JCA) et au BC New Generation de la RDC, les 12 et 13 novembre. La compétition, qui se déroule à Praia, au Cap-Vert, s'achève ce dimanche 16 novembre. Pour décrocher sa qualification pour la phase finale de la BAL 2026, le CRBT doit terminer à l'une des deux meilleures places de la division Ouest. Seules 4 équipes sur 16, en raison de 2 équipes par division, rejoindront les 8 autres, déjà qualifiées d'office. ■

« REGARDS D'ESPOIR » : QUAND LA PHOTOGRAPHIE CÉLÈBRE LES RÉALISATIONS DU PAFEEM

Du 10 au 28 novembre 2025 se tient à la Maison africaine de la photographie à Bamako une exposition de photos consacrée aux réalisations de la composante 3 du Projet de promotion de l'accès au financement, de l'entrepreneuriat et de l'emploi au Mali (PAFEEM).

MOHAMED KENOVI



Cérémonie de vernissage de l'exposition le 10 novembre à la Maison africaine de la photographie.

Elle met en lumière, à travers vingt clichés saisissants, la force et la dignité de celles et de ceux qui transforment leur quotidien grâce à ce projet. C'est une immersion artistique au cœur de la reconstruction sociale. Les murs de la Maison africaine de la photographie vibrent depuis le 10 novembre d'une énergie singulière. Sous l'objectif de photographes maliens, plusieurs parcours racontent une histoire collective : celle d'un Mali qui résiste, se relève et construit son avenir. lacée sous le thème « Inclusion écono-

mique et résilience : regards croisés sur les parcours de jeunes et de femmes au Mali », cette exposition plonge le visiteur dans le vécu des bénéficiaires du PAFEEM, un programme qui soutient les jeunes et les femmes dans leurs initiatives économiques. Le vernissage, marqué par une projection vidéo et une visite guidée, a permis de découvrir des images venues du centre et du nord du pays : des falaises de Bandiagara aux dunes de Taoudéni, de Mopti à Gao en passant par Tombouctou. Chaque cliché est un témoignage de dignité retrouvée, une ode à la créativité

et à la solidarité. « Chaque photo que vous verrez est plus qu'une belle image : c'est un témoignage de courage, de persévérance et d'espoir », a rappelé Pierre Ngom, Représentant de l'UNICEF au Mali. Selon lui, cette exposition est une mémoire vivante qui garde la trace d'une génération qui agit, d'un programme qui change des vies et d'une promesse tenue : celle d'un avenir où chaque jeune trouve sa place. Au-delà du regard esthétique, l'exposition interroge aussi la capacité de l'art à raconter le développement. En transformant des données économiques en récits visuels, elle fait de la photographie un outil de mémoire et d'engagement. Les histoires capturées - femmes entrepreneurs, jeunes artisans, ouvriers des travaux à haute intensité de main-d'œuvre - traduisent la portée humaine d'un programme public soutenu par la Banque mondiale et le gouvernement du Mali, avec l'appui technique de l'UNICEF. En offrant une place à ces visages souvent invisibles, l'art devient un levier d'inclusion à part entière, le miroir fidèle d'une société en reconstruction. Sous l'objectif de Daouda Guindo, Abdoulaye Bathily, Hawa Sissoko et Hassan Diallo, cette série de vingt clichés dépasse le simple témoignage, s'affirmant comme une puissante fresque de la résilience malienne. ■

INFO PEOPLE

MYLMO REVIENT AVEC « KOM G VŒUX »

Le rappeur malien Mylmo signe un retour remarqué avec « Kom G Vœux », sorti en ligne en septembre avant son lancement officiel le 8 novembre 2025, sous la houlette d'Empire Afrique. L'artiste y déploie un univers lucide et profond, fidèle à sa plume engagée. Avec des morceaux comme « Les Cons et les Traîtres », « Numéro 10 », en featuring avec Cheick Diabaté, ou encore « L'Intro », Mylmo observe sans complaisance les travers de la société malienne. Ses textes mêlent ironie, sagesse et appel à la responsabilité. Ce projet, salué par ses fans, confirme son statut d'icône du rap conscient et poétique, capable de transformer les réalités du pays en art réfléchi et percutant.



KADER TARHANNINE CHANTE LA PAIX

Le chanteur touareg Kader Tarhannine a dévoilé le 10 novembre 2025 un nouveau clip intitulé « Pour la paix », publié sur ses plateformes officielles. Dans cette œuvre à la fois douce et engagée, il appelle à la réconciliation nationale et à la cohésion entre les communautés maliennes. Son message s'ancre dans une mélodie saharienne apaisante, portée par une mise en scène sobre et authentique. Le clip, rapidement relayé sur les réseaux sociaux, a suscité un vif engouement pour sa portée symbolique et sa sincérité. Fidèle à sa démarche artistique fondée sur l'unité et l'humanité, Kader Tarhannine s'impose une fois de plus comme une voix majeure de la musique sahélienne au service de la paix.



Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelien.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOVI - Fatoumata MAGUIRAGA

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près M'ÉVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité**.



20 28 00 00
www.afribone.com

